

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES POUR 2023

AVIS est par les présentes donné par la soussignée greffière :

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023 et le publier sur le territoire de la ville.

QUE pour l'année 2023, conformément au *Règlement numéro 391-2010* de la Ville, les séances ordinaires se dérouleront aux dates suivantes :

23 janvier	13 février 27 février
13 mars 27 mars	11 avril (mardi) 24 avril
8 mai 23 mai (mardi)	12 juin 26 juin
10 juillet 14 août	11 septembre 25 septembre
10 octobre (mardi) 23 octobre	13 novembre 27 novembre
11 décembre	

Donné à Saint-Georges,
ce 23^e jour de novembre 2022.



M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière